

DOSSIER DE CANDIDATURE

Etablissement porteur du futur CoReSS Mayotte

Par décret n°2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination de la santé sexuelle, le Ministère du Travail, de la Santé et de la Solidarité a créé les comités de coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS) et prévoit les modalités relatives à leur compétence territoriale et à leur fonctionnement.

Il proroge les mandats des membres des comités de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH) en cours, jusqu'au prochain renouvellement des instances en charge de la coordination de la santé sexuelle.

Le cahier des charges national des CoReSS précise que ces derniers ont pour objectif l'appui aux politiques régionales de santé sexuelle, cet objectif étant poursuivi sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé, en cohérence avec les objectifs fixés par les politiques publiques nationales en matière de santé sexuelle.

Historiquement, le COREVIH Océan Indien (OI) est porté par le CHU Félix Guyon situé à la Réunion et représentant les deux départements. À la suite de la refonte des COREVIH, les acteurs locaux ont souhaité une évolution vers une instance propre à Mayotte.

C'est dans ce contexte que les travaux préparatoires du CoReSS ont commencé depuis le 18 septembre 2024 avec des concertations mensuelles d'acteurs associatifs, des PMI et du Centre hospitalier de Mayotte.

Pour rappel, l'appel à candidatures est ouvert à partir du **02/06/2025**. Le responsable de l'établissement adresse au plus tard **le 02/07/2025 à minuit** :

- Le présent dossier dûment renseigné,
- Une attestation de souscription d'une assurance en responsabilité civile pour la réalisation des missions,
- Tout document jugé utile par l'établissement à la complétude de son dossier de candidature.

Une fois la phase d'instruction achevée par l'Agence Régionale de Santé, un retour sera fait aux structures ayant candidatées.

Le dossier de candidature signé par le directeur de l'établissement est à adresser par voie électronique à :

ars-mayotte-prevention@ars.sante.fr

solene.pietrzyk@ars.sante.fr

nassim.guy@ars.sante.fr

(Attention au volume des fichiers : taille totale limitée à 7Mo)

Pour tout renseignement concernant votre demande, contacter les référents du dossier suivants :

Solène PIETRZYK, solene.pietrzyk@ars.sante.fr, 06 39 61 54 38

Nassim GUY, nassim.guy@ars.sante.fr, 06 39 69 51 60

ARS MAYOTTE

Centre Kinga – 90, route Nationale 1 - Kawéni – BP 410 – 97600 MAMOUDZOU

Standard : 02 69 61 12 25

www.ars.mayotte.sante.fr

1

1



Partie 1 - Informations générales

- Nom de l'établissement :
- Adresse de l'établissement :
- Nom du directeur de la structure signataire de la demande :
- Nom et qualité de la personne responsable du dossier de candidature si différente du responsable de la structure :
 - Nom :
 - Qualité :
 - Téléphone :
 - Courriel :

ARS MAYOTTE

Centre Kinga – 90, route Nationale 1 - Kawéni – BP 410 – 97600 MAMOUDZOU
Standard : 02 69 61 12 25
www.ars.mayotte.sante.fr

2

2



Partie 2 - Descriptif du projet

La structure candidate développe ici, librement, ce qui la motive à déposer sa candidature au portage au CoReSS Mayotte :

Décrivez ici votre proposition d'offre, en mettant en avant notamment :

- *La mise en place du CoReSS à Mayotte,*
- *La mise en œuvre opérationnelle des missions définies par le cahier des charges national,*
- *Votre Engagement particulier sur la thématique « santé sexuelle et reproductive »,*
- *Les Relations avec les acteurs du futur CoReSS en région*
- *Les relations stratégiques avec la Réunion,*
- *Expérience du portage d'un dispositif d'échelle régionale, etc. :*



Partie 3 - Descriptif de l'action financée au regard des exigences du cahier des charges

La structure candidate indique la manière dont elle respecte les exigences définies dans le cahier des charges, en décrivant l'offre proposée au regard des différentes parties dudit cahier des charges.

a. Contractualisation

Les rapports entre l'équipe salariée du CoReSS, l'ARS et l'établissement porteur seront formalisés dans une convention cadre construit sur la base d'objectifs partagés, assortis d'indicateurs d'évaluation coconstruits et dont émanera un plan d'actions. La présence de l'établissement porteur est attendue à minima aux dialogues stratégiques annuels, éventuellement à certaines réunions de suivi.

Décrivez ici en quelques lignes votre proposition d'offre, en mettant en avant :

- les personnes référentes,
- les méthodes de travail et process,
- les échéances proposées,
- etc.

b. Ressources humaines

L'établissement porteur aura à charge de gérer les missions RH attachées au CoReSS (fiches de postes, recrutement, conventions de mise à disposition, gestion des absences, entretiens professionnels, salaires, etc.) L'équipe de coordination du CoReSS sera placée sous l'encadrement hiérarchique de l'établissement (cf. section 3b du cahier des charges ARS).

Décrivez ici en quelques lignes votre proposition d'offre, en mettant en avant :

- les personnes référentes,
- les interlocuteurs pour les missions spécifiques (fiches de poste, entretiens de recrutement, entretiens annuels d'évaluation, suivi des conventions, bulletins de salaires, etc.),
- les méthodes de travail et les process,
- les échéances proposées,
- etc.



c. Moyens alloués

L'établissement porteur devra notamment produire les documents de suivi de l'activité (budget prévisionnel de l'année et s'engage à respecter ces échéances afin de pouvoir réaliser le dialogue stratégique dans les meilleures conditions.)

Merci de faire une proposition de budget prévisionnel pour l'année 2025, 2026 et 2027 en utilisant la page 7 du cerfa N°12156*06

Décrivez ici en quelques lignes votre proposition d'offre, en mettant en avant :

- *les échéances proposées pour chaque prestation attendue (budget prévisionnel de début d'année, budget prévisionnel révisé, budget réalisé, etc.),*
- *Combien d'ETP estimait vous nécessaire et sur quelles missions concrètes ?*
- *La montée en charge progressive du dispositif*
- *les méthodes de travail,*
- *le rattachement envisagé,*
- *les moyens matériels envisagés (nature du rattachement, lieu / nature / description détaillée des locaux, moyens de déplacement et stationnement),*
- *etc.*

d. En matière de communication

Dans un souci de fluidité de la relation de travail entre l'équipe de coordination du CoReSS, l'ARS et l'établissement porteur, il est attendu de ce dernier d'identifier tous les interlocuteurs en charge des différentes missions et d'informer dans les meilleurs délais de tout changement à cette liste d'interlocuteurs (cf. section 3d du cahier des charges ARS).

Décrivez ici en quelques lignes votre proposition d'offre, en mettant en avant :

- *les personnes référentes,*
- *les méthodes de travail et process,*
- *les outils mis en place,*
- *etc*

e. En matière de prestations attendues

Par son implication, l'établissement porteur devra favoriser la bonne mise en œuvre des 5 grandes missions dévolues aux CoReSS par le cahier des charges national (cf. section 3f du cahier des charges ARS).

Décrivez ici en quelques lignes votre proposition d'offre, en mettant en avant notamment :

- *Proposition de gestion RH*
- *Méthodologie de soutien aux missions du CoReSS*



- *Proposition d'un calendrier réaliste*
- *Partenariats*
- *les atouts dont bénéficie l'établissement pour contribuer à la bonne mise en œuvre des objectifs,*

Fait à
Le
La direction de l'établissement
(*NOM – Prénom*)
Signature